

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 98110-2021/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 72-2021/RAP-COM

RAPPORT
des commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique
(BFP-DE)
du mercredi 6 octobre 2021

Le **mercredi 6 octobre 2021 à 11 heures 38**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE), se sont réunies sous la présidence de M. Philippe Michel, président de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 96523-2021/1-ACTS** : projet de délibération prolongeant le plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve (arrivée en cours d'examen du texte) et M. Julien Tran Ap

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Magali Manuohalalo, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Absente :

Membre de la commission BFP :

Mme Ithupane Tiéoué.

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membres de la commission DE :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Naïa Wateou ;
Mme Muriel Malfar-Pauga donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 6 membres présents et 2 membres représentés pour la commission DE.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillères :

Mme Nadine Jalabert et Mme Nina Julié.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission-Cellule de coordination des contrats de développement (C3D) (SG/CMSG) ;
Mme Séverine Binet, chef de service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 96523-2021/1-ACTS** : projet de délibération prolongeant le plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale.

L'assemblée de la province Sud a adopté en juin 2020 une délibération instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale, dont les dispositions sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

Au regard de la prolongation de la fermeture des frontières, le Bureau de l'assemblée de la province Sud a reconduit l'applicabilité de ce dispositif une première fois au 31 juillet 2021 puis une seconde fois au 31 octobre 2021.

Pour rappel, ce plan concerne notamment les activités d'hébergement, de transport, de la vente et de l'organisation de voyages, de l'animation à caractère touristique et de l'évènementiel. Il se base sur l'aide à la trésorerie, d'un montant maximal d'un million cinq cent mille francs CFP, instituée par le Code des aides pour le soutien de l'économie.

Cette aide est versée mensuellement avec une évaluation des besoins sur la base des charges d'exploitation des structures concernées, qui pour être éligibles au dispositif doivent démontrer une perte de chiffre d'affaire mensuelle supérieure à 90 % par rapport à la même période de l'année 2019.

En termes de données statistiques, en 2020 (juin à décembre), 447 demandes ont été déposées dont 297 ont reçu un agrément représentant un montant total d'aides de cent quinze millions vingt mille (115 020 000) francs CFP. Cela correspond à l'attribution moyenne mensuelle de seize millions (16 000 000) de francs CFP répartis sur une quarantaine d'entreprises. En 2021 (janvier à avril), 362 demandes ont été déposées dont 119 ont reçu un agrément représentant un montant total d'aide de quarante-deux millions sept cent dix mille (42 710 000) francs CFP. Cela correspond à l'attribution moyenne mensuelle de dix millions (10 000 000) de francs CFP répartis sur une trentaine d'entreprises.

Dans la mesure où la prolongation de la fermeture des frontières court jusqu'au 31 décembre prochain, il est proposé de prolonger l'applicabilité du dispositif à la même date. Il est à noter que le texte prévoit la possibilité pour le Bureau de l'assemblée de la province Sud de l'abroger ou de le proroger, après consultation des commissions intérieures compétentes, en fonction de l'évolution des restrictions à la desserte internationale de la Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, M. Cuenot a demandé des précisions quant aux critères d'appréciation pour attribuer l'aide à la trésorerie.

En réponse, M. Larvor a rappelé qu'il s'agissait d'aider aux charges d'exploitation des entreprises mais que celles qui ont bénéficié du fonds de solidarité de l'Etat ne sont pas éligibles.

Puis, Mme Julié est revenue sur le critère de perte de chiffre d'affaires mensuelle supérieure à 90 % par rapport à la même période de l'année 2019. Elle a souhaité savoir combien d'entreprises sont actuellement en redressement ou en liquidation judiciaire, malgré l'aide apportée.

M. Larvor a constaté une réduction du nombre de bénéficiaires suite à la diversification ou à la réorientation d'activité de certaines entreprises afin de maintenir un dynamisme du marché local. Concernant les entreprises qui auraient disparu, les chiffres ne sont pas disponibles mais il a proposé de mener une étude sur le sujet. Cela concernera un petit nombre de structures puisque globalement les mêmes bénéficiaires se retrouvent chaque mois.

M. Michel a alors souligné qu'en 2020, la Nouvelle-Calédonie n'a connu qu'un seul confinement tandis que cette année il y en a eu déjà deux, ce qui risque de mettre davantage en difficulté les entreprises.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

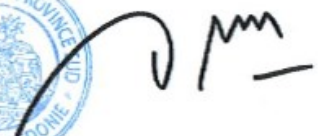
Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission BFP a clôturé la réunion à 11 heures 46.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel